Image not found or type unknown

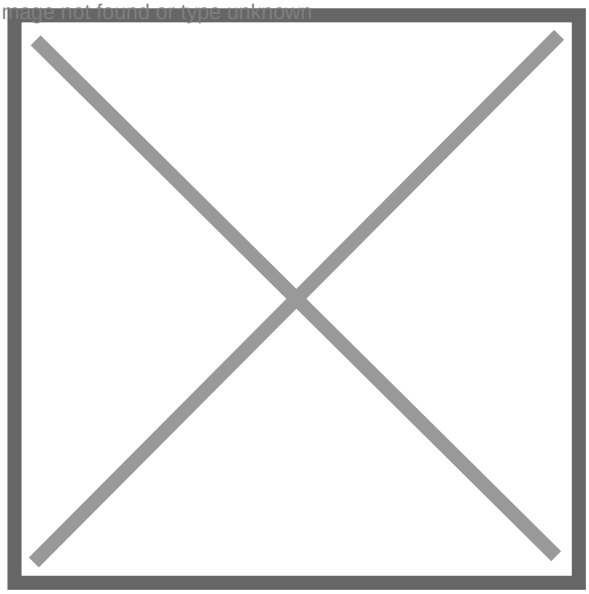

Vente forcée par ma banque

Par **mimipinpon**, le **31/03/2011** à **17:17**

Bonjour,
je vous envoie ca mail afin de savoir si vous pouvez m aider
ma banque veux m obliger a vendre ma maison pretextant des retard de paiement alors que je leurs donne une partie de la somme due des que possible de plus ils veulent que je rembourse plus que le prix de la maison
et quand jessaye de joindre le service contentieux on me repond qu ils ne parle pas aux particuliers mais au agence alors que mon agence me dis qu elle ne peu rien pour moi et que je dois m adresser au service contentieux
vers qui puis je me tournee?et la banque as elle le droit de m obliger a vendre ma maison?d avance merci

Par **amajuris**, le **31/03/2011** à **17:39**

bjr,
avant de faire vendre un bien immobilier il faut une procédure judiciaire.
votre banque essaie de vous faire peur et y parvient.
la banque suite à des remboursements d'emprunts impayés doit entamer une procédure devant un tribunal pour obtenir un titre exécutoire lui permettant de mandater un huissier de justice qui fera exécuter le jugement.
vous, de votre côté, vous pouver demander au juge de vous octroyer des délais de grâce.
cdt

Par **edith1034**, le **31/03/2011** à **18:01**

La Procédure débute avec un commandement de saisie vente

le jeu est de le faire sauter pour vice de forme

ensuite vous avez des délais pour vendre vous même votre maison

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **18:17**

Si vous ne payez pas votre pret, la banque pourra vous assigner en justice pour obtenir la saisie de votre maison et ensuite la vendre aux enchères (le prix de vente risque d'être inférieur à ce que vous devez, donc non seulement vous n'aurez plus de maison, mais vous devrez encore de l'argent).
Si vous ne pouvez plus assurer les échéances, mieux vaut vendre vous-même la maison, vous la vendrez plus chère que lors d'enchères publiques.

[citation]ils veulent que je rembourse plus que le prix de la maison [/citation] C'est normal, ça s'appelle les intérêts.

Par **Tisuisse**, le **01/04/2011** à **12:09**

mimipinpon a écrit, le 01.04.2011 :

Tout d abord je tenais à remercier toutes les personnes qui m'ont répondu suite à mon problème avec ma banque, laquelle veut m'obliger à vendre ma maison. Merci a tous car je sais pas comment faire pour répondre directement à chaque personne.

Mon autre question est de savoir le délais légal pour que la banque m'oblige à vendre ma maison ; je leur ai téléphoné et ils répondent que j'ai de 3 à 6 mois pour vendre ma maison. Est-ce vrai ?

Et si je fais un dossier de surendettement, est-ce que cela repousse la date de vente de ma maison ?

Par avance, merci à tous.

mimi493 a répondu le même jour :

Vous n'avez pas lu les réponses faites.
Il n'y a pas de délai ! La banque vous demande de vendre votre maison pour rembourser le pret. C'est une gentillesse, ils peuvent dès aujourd'hui, entamer la procédure judiciaire pour obtenir la saisie.

A mimipinpon, merci de ne pas créer une nouvelle suite de message mais, pour la bonne

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

compréhension de votre problème, de cliquer sur la cas, au bas du dernier message, dans la case REPONDRE.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés